

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
RÉUNIES

et de leurs GROUPES de ROANNE, VIENNE et VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Secrétaire général : M. le D^r BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. J. JACQUET, 8, rue Servient

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	{	France et Colonies Françaises	10 francs
		Etranger.. . . .	15 —

2.465 Membres

MULTA PAUCIS

Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

PARTIE ADMINISTRATIVE

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du **Mardi 9 Janvier, à 20 h. 30**

- 1^o *Vote pour l'admission des candidats présentés le 12 décembre 1933 ;*
2^o *Présentation de :*

M. Lambert (Joseph), 24, rue Pierre-Corneille, Lyon, parrains, MM. Pouchet et Niolle. — M. Morelon, pharmacien, Panissières (Loire), parrains, MM. Desvigne et Pouchet. — M. Devens (Francisque), 166, rue Cuvier, Lyon, parrains, MM. Drevet et Lecomte. — M. Schaeffer (L.), Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), parrains, MM. Jacquet et Bonnamour. — M. Berthet (Eugène), à Bonnetgris par Les Abrets (Isère), parrains, MM. Pouzet et Josserand. — M. Mugnier (Louis), 26, rue Rempart-Saint-Pierre, Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire), parrains, MM. Aguetant et Riel.

3^o Installation du Bureau.

4^o Communications diverses.

SECTION BOTANIQUE

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance du **Lundi 8 Janvier, à 20 h. 30**

- 1^o Allocation du Président sortant.
2^o Allocation du nouveau Président.

des décharges vers la circulation, mais il est faux de dire qu'après vingt-quatre heures par exemple les poisons ont quitté le tube digestif, et sont répandus dans l'organisme. Je m'efforcerai de prouver ces faits par des expériences plus précises.

« Les vomissements chez les empoisonnés n'empêchent pas en pratique l'absorption du mélange. On pourrait les calmer par de la glace ou la potion de Rivière, mais je n'ai jamais eu à le faire ; par contre, étant donné l'état du foie, je déconseille (en théorie du moins) l'emploi d'eau chloroformée.

« Le fait que l'action du mélange antitoxique est rapide me paraît dû à cette neutralisation *in situ* de la toxine fixée sur la porte d'entrée.

« En ce qui concerne la question du phénomène de fixation, j'en avais envisagé autrefois, mais je n'ai pu le mettre en évidence. De plus, contrairement à ma première hypothèse, il ne s'agit pas d'un phénomène d'absorption par la cervelle : en effet, 1^o la cervelle de bœuf ou de mouton n'a aucun pouvoir antitoxique mélangée à l'estomac de lapin ; 2^o le champignon frais qui n'agit sur le chat que par sa neurotoxine ne peut être neutralisé par la cervelle seule du lapin. La question reste donc très complexe.

« De nouvelles observations s'ajoutent à celles déjà publiées ; récemment le D^r BACHES, de Sos (Lot-et-Garonne), a pu guérir par cette méthode deux italiens intoxiqués par des Ammanites.

« Je crois donc qu'il faut insister auprès du Corps médical pour que cette méthode, aussi peu scientifiquement rigoureuse qu'elle puisse paraître à certains, soit essayée. »

Séance du 20 Novembre

Responsabilité de la Presse dans les empoisonnements par les champignons

Par M. Marcel JOSSERAND

Depuis quelques années, il a paru plusieurs mises au point sur les empoisonnements par les champignons. Ces études groupent dans une vue d'ensemble toutes les découvertes récentes ; elles posent le problème tel qu'il doit être posé et on peut dire que, actuellement, la question des myco-intoxications, à peu près tirée au clair, est accessible même aux non-initiés.

Cependant, à côté de ces études, il a fleuri cette année — comme chaque année — dans la presse non spécialisée, des articles fantaisistes dont les auteurs ignorent évidemment tout du sujet qu'ils traitent. Tant que ces articles se bornent à être inexacts, on peut déplorer les erreurs qu'ils répandent, mais il n'y a, en somme, que demi-mal. Malheureusement, MM. les chroniqueurs s'avisent de donner des conseils ; ces conseils sont extrêmement dangereux et, comme ils sont donnés avec une belle assurance, le public, bien convaincu que pour parler aussi haut et clair, on doit « s'y connaître », est tout disposé à se conformer à ces avis et, ce faisant, risque sa vie et celle des siens.

Les exemples ne sont que trop nombreux et notre sottisier mycologique n'est que trop important. Ses pièces sont un peu signées de tous les noms, depuis ceux de simples journalistes jusqu'à celui d'un professeur de Faculté.

Voici un numéro d'une revue qui se propose d'instruire le public en la matière médicale et même de le guérir, et qui, dans un court article, accumule une sixaine d'erreurs. La Chanterelle orangée y est naturellement donnée comme suspecte et, pour bien graver l'aspect de ce champignon dans l'esprit

du lecteur, une photographie, d'ailleurs excellente, accompagne le texte... et représente une touffe de *Craterellus cornucopioides* !

Voici une étude dans laquelle il est conseillé d'employer le sulfate d'atropine dans les intoxications causées par *Amanita muscaria* alors que la contre-indication est absolue ¹.

Voici une brochure distribuée par une grande pharmacie et dans laquelle on lit des choses effarantes. On y lit, par exemple, non seulement qu'*Amanita muscaria* empoisonne par la muscarine, ce qui est une erreur classique et qu'on ne déracinera pas de longtemps, mais encore que cette même muscarine est responsable de la toxicité de *Stropharia coronilla*, pourtant bien inoffensif. Les empoisonnements causés par les Lactaires et les Russules vénéneux (?) seraient encore dus à ce principe ; et à lui encore ceux causés par *Entoloma lividum*, *Tricholoma pardinum*, etc. Par contre, pas un mot d'*Inocybe Patouillardii* ou d'*I. hirtella* qui, eux, donnent le véritable empoisonnement muscarinien et sont autrement dangereux que les Lactaires ou Russules à saveur âcre. Le pharmacien ayant, aux yeux de beaucoup de personnes, un prestige presque égal à celui du médecin, on voit avec quelle autorité ce fascicule, donné en prime par une pharmacie, répand ces faussetés dans le public.

Mais, comme nous l'avons dit, toutes ces erreurs sont surtout déplorables du point de vue scientifique. Elles ne peuvent guère causer de dommages sérieux (pourtant, il y aurait inconvénient réel à traiter un empoisonnement atropinien comme un empoisonnement muscarinien-sudorien) et c'est là l'essentiel, du moins du point de vue des lecteurs et du public qui est celui auquel nous nous plaçons en ce moment.

Il en est tout autrement de certains articles donnant des recettes pour rendre soi-disant comestibles tous les champignons sans exception. On devine qu'il s'agit de rééditions du vieux procédé GÉRARD dont il a cependant été fait justice à maintes reprises, mais qui reparait chaque année plus jeune que jamais. On sait que cet auteur avait cru pouvoir affirmer que la macération et l'ébullition dans de l'eau vinaigrée et salée suffisait à rendre comestibles tous les champignons. Cette assertion a été nettement démentie depuis, mais, bien entendu, on n'a retenu que l'affirmation erronée et non la rectification ².

Tout récemment encore, ce procédé était recommandé une fois de plus dans un petit journal qui se qualifie de médical, pharmaceutique, vétérinaire et agricole. Sans doute, les personnes averties savent vite juger ces organes à leur valeur, mais le public ignorant ne les distingue pas de publications authentiquement scientifiques. Il croit volontiers ce qui y est imprimé, surtout lorsque l'auteur est formel comme c'était le cas dans l'article auquel nous faisons allusion (« l'action du vinaigre est décisive »).

Devant le danger que ces chroniques font courir au public, il nous semble que c'est aux Sociétés de Sciences naturelles qu'il appartient de prendre la défense de ce même public et d'organiser une réaction.

Est-il possible que cette réaction soit plus et mieux que purement verbale ? Telle est la question que nous ont posée plusieurs collègues. Les auteurs de semblables articles ne tombent-ils pas sous le coup de la loi et ne pourraient-ils

¹ On sait, en effet, qu'en dépit d'une similitude de mots, *A. muscaria* produit un empoisonnement non pas muscarinien mais atropinien, c'est-à-dire un empoisonnement tout juste inverse de l'empoisonnement muscarinien.

² Selon toute vraisemblance, GÉRARD avait appliqué son procédé à l'Amanite citrine qui, n'étant déjà pas vénéneuse avant le traitement, n'avait pas de peine à être inoffensive après.

être traduits devant les tribunaux, un peu pour les punir de leur légèreté, beaucoup pour servir d'exemple et pour que les journalistes sachent désormais que les questions mycologiques sont « chasse gardée » et que l'on risque de s'attirer des désagréments en en parlant sans les connaître.

On songe aussitôt à l'article 1383 du Code civil. Cet article est d'une application si générale, si universelle, pourrait-on dire, qu'il ne paraît pas impossible, à première vue, de l'invoquer ici. « *Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.* »

Il semble que cet article cadre parfaitement avec le cas envisagé. Il y a, en effet, « imprudence » caractérisée et susceptible de « causer des dommages »... Sans doute, cependant, à la réflexion, il apparaît vite que l'application de l'article 1383 serait problématique. D'abord, il ne vise que les dommages véritablement « causés » et non les dommages qui, *éventuellement*, pourraient l'être. Il faudrait donc, pour pouvoir poursuivre, qu'il y ait eu dommage réel, c'est-à-dire empoisonnement effectif. Puis, même dans le cas d'un empoisonnement, il faudrait que la victime, ou ses ayants droit, puisse prouver que c'est bien la lecture de l'article de journal incriminé qui a engagé à manger des champignons suivant la recette fatale. Enfin, le défendeur ne manquerait pas de se retrancher derrière des textes d'auteurs « compétents » tels que GÉRARD, cité plus haut, ou même FABRE, l'entomologiste, dont un passage de ses « Souvenirs » n'est que trop connu.

Bref, dans la pratique, aucune action judiciaire ne nous paraît possible contre les auteurs de ces déplorables conseils ; pas plus que contre ces fabricants de spécialités pharmaceutiques inefficaces ou même nuisibles que le corps médical connaît bien et contre lesquelles il n'ose cependant pas mettre les malades en garde sous peine d'être poursuivi, à son tour, comme diffamateur.

Puisque nous sommes complètement désarmés, croyons-nous, dans le domaine judiciaire, ne pourrait-on, toutefois, attirer l'attention des Pouvoirs publics en leur signalant quelques-uns de ces articles choisis parmi les plus dangereux et en leur demandant d'intervenir ? L'Administration dispose souvent de moyens plus efficaces que ceux d'un simple particulier, et il nous semble qu'une plainte déposée auprès d'elle serait prise en considération et suivie d'effets.

De toute façon, c'est une démarche qui vaut d'être entreprise car il ne faut pas perdre de vue que notre Société, par ses séances, ses excursions, ses expositions, son Office de détermination, etc., a fini par être considérée par le public comme préposée, en quelque sorte, à sa sécurité dans le domaine mycologique. Ce public nous donne sa confiance et nous la mériterions mal si nous demeurions passifs.

*
**

Discussion. — La discussion s'engage et plusieurs collègues, MM. GUILLEMOZ, MASSIA, etc., sont entièrement d'accord avec M. JOSSERAND pour déconseiller une action judiciaire qui serait coûteuse et aurait peu de chance d'aboutir. Par contre, l'idée d'une démarche auprès des Pouvoirs publics ou même d'un dépôt de plainte, rencontre l'approbation.

M. GALLAND suggère que cette démarche soit faite à deux degrés : auprès du Préfet pour notre département et auprès du Ministre de l'Hygiène et de la Santé publique pour le reste de la France, car des brochures telles que celle donnée en prime par une pharmacie de notre ville sont tirées à un très grand nombre d'exemplaires et distribuées dans d'autres localités.

M. JOSSERAND accepte volontiers de se charger de cette démarche et rendra compte des résultats obtenus dans une prochaine séance.

BIBLIOTHÈQUE

Pseudo-névroptères et Névroptères, par René MARTIN,

La collection d'Histoire naturelle de France par les fils d'Emile Deyrolle, 46, rue du Bac, à Paris, vient de s'enrichir d'un nouveau petit volume consacré par M. René MARTIN aux Pseudo-névroptères et aux Névroptères, orné de 129 figures, dessinées avec son talent coutumier par Louis-Marie PLANET.

Le collectionneur débutant y trouvera des tableaux dichotomiques simples, et surtout un dessin à peu près pour chaque espèce, qui lui permettront de reconnaître très facilement les insectes qu'il vient de récolter.

Le naturaliste plus averti y trouvera une étude détaillée de l'anatomie et des noms des différents genres, ainsi qu'une véritable monographie pour chaque espèce.

Enfin le petit format du volume en fait un livre de poche facilement transportable ce qui ne pourra que faciliter l'étude de cet ordre qui comprend les Libellules, les Ephémères, les Termites, les Psoques, les Perles, les Chrysopes, les Phryganes, pour ne parler que des plus connus et que l'on rencontre à chaque pas dans la campagne.



Le Transformisme, par Etienne RABAUD. 1 vol. in-12°, 106 p. et 29 figures (Les Presses Universitaires de France. Prix : 10 francs).

Le Transformisme a donné lieu à de nombreuses polémiques. Les naturalistes et les biologistes qui s'intéressent à ces discussions, trouveront dans le petit livre du professeur Etienne RABAUD un exposé précis et clair de la question. Demeurant sur le terrain scientifique, il montre que les arguments développés contre le transformisme reposent sur des faits mal observés. Il y étudie les fondements de cette doctrine, et rappelle les données qui conduisent à concevoir des liens de descendance entre les formes vivantes. Il y développe surtout les idées qu'il a toujours défendues sur les corrélations et l'adaptation : les formes ne sont pas adaptées ; l'adaptation touche au processus de nutrition ; les formes viennent après, et quand elles paraissent concorder avec la manière de vivre, c'est pure illusion.



La Vie de la Mante religieuse, par Léon BINET, professeur de Physiologie à la Faculté de Médecine de Paris, 1 vol. de 93 pages avec 5 figures (Vigot Frères, éd., 23, rue de l'Ecole de Médecine, Paris). 20 francs.

Tous les amis de la nature ont lu avec un intérêt soutenu les détails donnés par J.-H. FABRE dans ses *Souvenirs Entomologiques sur la Mante religieuse*. Ils trouveront le même intérêt dans le petit opuscule que vient de publier le professeur Léon BINET sur la vie de cet insecte. Il y traite en physiologiste les problèmes que posent les mœurs de cette curieuse bête : sa pigmentation, le perfectionnement de ses pattes ravisseuses, ses réactions de défense, et surtout son comportement au moment des amours. Il est amené à traiter